



1959 - 2009

N° 608/DRRE/2009

Monsieur le Président
de l'association professionnelle
des sociétés de financement

Rabat le 26 octobre 2009

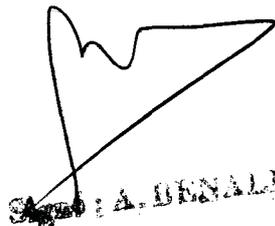
Monsieur le Président,

Suite au démarrage, ce jour, du Credit bureau, nous vous informons que la Centrale des risques gérée directement par Bank Al-Maghrib, en application des dispositions de la circulaire 03/G/2003 du 23 janvier 2003, cessera de fonctionner à partir du 01 novembre 2009.

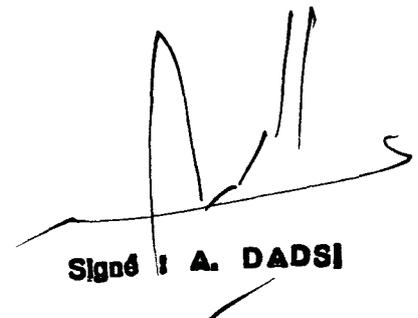
A ce sujet, les établissements de crédit devront prendre les dispositions nécessaires pour ne plus communiquer à Bank Al-Maghrib les fichiers de déclarations et les demandes de renseignement prévus par la circulaire précitée, et de se conformer aux prescriptions des circulaires N° 27/G/2007 et 28/G/2007 du 13 avril, 2007 relatives aux modalités d'alimentation et de consultation de la nouvelle Centrale des risques.

Aussi vous saurions-nous gré des diligences que vous entreprendrez pour porter ces informations à la connaissance des membres de votre Association et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bank Al-Maghrib



Signé : A. DENALI



Signé : A. DADSI